



Indemnités pour manque d'eau chaude

Par **michele**, le **25/05/2012 à 11:19**

Bonjour,
J'aimerais savoir quelle indemnité je peux demander à ma propriétaire, par l'intermédiaire de son agence, car je n'ai pas d'eau chaude depuis un mois suite à un cumulus défectueux. Je viens d'apprendre par l'entreprise enfin chargée de le changer, que l'appareil est en commande et que cela durerait encore dix jours.
Merci de votre réponse et bonne journée

Par **cocotte1003**, le **25/05/2012 à 12:43**

Bonjour, vous pouvez toujours demander une indemnisation mais rien n'oblige le bailleur à accepter du moment qu'il a fait le nécessaire pour réparer voir changer le chauffe-eau, cordialement